

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 Mars 2020

**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/03/03

Date de la convocation	24 /02 / 2020
	<u>Votes</u> : 25
Présents : 19	Pour : 24
Absents: 2	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 1

L'an deux mille vingt et le cinq Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, GASPARD Chantal

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mme ARNAUD-PONCY Pierrette à MR VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr SEBASTIAN David
- Mme BORGNAT Géraldine à Mme RICARD Christine
- Mme GUERIN Audrey à Mme ROYON Sophie
- Mme WEHRMEIJER Patricia à Mr DUPONT Laurent

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2019 – Budget Commune

En application de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200305-2020-03-03-DE
Date de télétransmission : 07/03/2020
Date de réception préfecture : 07/03/2020

Il est exposé en outre que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement du Compte Administratif doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Les résultats constatés sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un excédent de fonctionnement à affecter de 991 460,01 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Un excédent d'investissement de 85 665,11 €.

En outre, la section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

① Dépenses d'investissement :	985 825,00 €
② Recettes d'investissement :	336 200,00 €

Le résultat des restes à réaliser est déficitaire pour 649 625 €. Le résultat de la section d'investissement (résultats cumulés plus restes à réaliser) est donc déficitaire pour 563 959,89 €.

Il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 comme suit :

Type d'affectation	Montant
<i>Section de fonctionnement</i>	
Report excédent antérieur (article 002)	119 279,00 €
Réserve d'investissement (article 1068)	872 181,00 €
<i>Section d'investissement</i>	
Report excédent antérieur (article 001)	85 665,00 €

Où l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 24 voix Pour, 1 Abstention,

Décide d'affecter les excédents et déficits cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019, selon les montants et modalités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire

Claude VALERO

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200305-2020-03-03-DE
Date de télétransmission : 07/03/2020
Date de réception préfecture : 07/03/2020